et peu après occupait les trois ports de l'île: le port des Oliviers, le port Sigri et le port Keugona.

L'or », l'antique Lesbos, la patrie de Sapho, de Terpandre et d'Arion, voit donc depuis vingt-quatre heures flotter sur ses rivages les couleurs de France. Et la Turquie doit comprendre que l'heure est venue de satisfaire aux légitimes exigences de la France. Si sa résistance se prolongeait, l'escadre de l'amiral Caillard aurait à occuper d'autres bords.

Le débarquement de quelques marins a eu lieu sans difficulté. L'amiral a dû envoyer un de ses navires porter ses télégrammes à Syra, à environ 180 kilomètres. Syra est reliée au Pirée par un câble télégraphique.

L'île de Mytilène

C'est une des plus grandes des Sporades. Elle est, comme on l'a pu voir sur notre carte, à mi-chemin entre les Dardanelles et le golfe de Smyrne. Elle a 75 kilomètres de longueur du Nord-Ouest au Sud-Est, et 55 kilomètres du Nord-Est au Sud-Ouest. Sa superficie est de 3500 kilomètres carrés, à peu près celle des départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Sa population est de 107 000 âmes, soit: 18 700 Grecs schismatiques, 13 700 musulmans, 701 catholiques et 100 juifs.

Mytilène est très fertile: elle a du blé, des vignes, des oliviers, des figuiers et des chênes qui produisent 3 millions de kilos de glands.

Le port principal est le golfe de Yerra ou port des Oliviers: il a 5 kilomètres de largeur et 13 kilomètres de longueur. Il est profond: 18 mètres; les plus grands vaisseaux de guerre peuvent y trouver un abri sûr. La navigation y est ordinairement très active. Le port de Mételin, capitale de l'île, est fréquenté annuellement par plus de 3 500 navires.

Le climat est très doux. Et les vins de Mytilène étaient célèbres dans l'antiquité.

Pendant la traversée

Quand la division de l'amiral Caillard se détacha de l'escadre de la Méditerranée, l'amiral de Maigret remit à son chef deux enveloppes qui ne devaient être ouvertes qu'à un point indiqué sur leurs suscriptions.

La première enveloppe indiquait l'heure où la division devait s'enfoncer vers le Sud. La seconde recommandait de se tenir loin des côtes et d'éviter les routes des vapeurs, et fixait le but à atteindre.

Quand l'amiral Caillard fut rencontré par le paquebot *Mingrelie*, il était à la hauteur de l'Adriatique. Puis il ne fut croisé par aucun bateau jusqu'aux eaux grecques, où il fut rejoint, comme nous l'avons dit hier, par M. Ledoulx.

Ce que disent les journaux

Les *journaux russes* approuvent complètement la résolution de la France. « Le moment, disent-ils, est admirablement choisi. Il n'y a aucun danger d'intervention contre-carrée de la part des autres puissances. Cette attitude de la France contribuera à relever son prestige et donnera l'impulsion nécessaire pour combler certaines lacunes du traité de Berlin. » — « Toute la nation russe salue avec une unanime sympathie la ferme attitude de la France. »

Les *journaux autrichiens* considèrent avec satisfaction l'action française en Turquie. Plusieurs d'entre eux reçoivent de Russie un communiqué prouvant que du côté russe on est également mécontent de l'insécurité qu'on rencontre en Turquie. Le Cabinet russe a souvent été forcé de faire des remontrances à la Porte qui n'en tenait jamais compte.

La *Reichswehr* relève seulement le danger possible de toucher à la Turquie « fragile comme un château de cartes » et invite les puissances « à être sur leurs gardes ».

La *Neue Presse* dit qu'aussitôt « que l'ultimatum sera envoyé, le Sultan cédera ».

Les *journaux italiens* se bornent à enregistrer les faits, sans aucun commentaire. *Le Don Marzio* seul dit que « le Sultan ne doit compter sur aucun appui et qu'il doit céder et apprendre à respecter les droits d'autrui ».

Les *journaux belges*, et particulièrement le *Journal de Bruxelles*, approuvent l'attitude de la France et estiment que « l'Angleterre est trop occupée ailleurs pour se mêler des affaires turques et qu'ensuite elle ne se soucie pas de se mettre toutes les puissances à dos pour faire plaisir au Grand Turc ».

Les *journaux anglais* enregistrent les faits, mais sans commentaires, et ceux qui en font quelques-uns sont sympathiques à l'attitude de la France.

Les *journaux allemands* sont aussi très sobres de commentaires. On remarque pourtant un article de la *National Zeitung* hostile à la France. Mais cette feuille est sans importance.

La *Gazette de Hambourg* dit que la France a dû s'entendre avec la Russie et donner des assurances positives. Elle estime que le Sultan cédera et payera. Mais, ajoute encore cette *Gazette*, on a acquis à Yildiz-Kiosk la conviction que la rivalité européenne demeure le plus précieux boulevard de la défense de l'empire ottoman vermoulu.

La *Gazette libérale* prête ce mot à M. de Bülow: « La question d'Orient est de nouveau ouverte; qui peut prévoir où elle nous mènera? »

C'est aussi la question que pose, sans y répondre, l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Que va faire notre escadre?

Un jurisconsulte, à qui un de nos confrères adressait hier cette question, a répondu:

— Je ne suis pas dans les secrets du gouvernement; mais trois hypothèses sont possibles: 1° un blocus, comme celui que proposa Gladstone en 1880, du port de Smyrne, pour faire céder la Porte dans l'affaire du Monténégro. Un blocus n'entraîne pas l'état de guerre. 2° La saisie de Mytilène ou l'occupation de la Syrie. Il y a un précédent: l'occupation de la Morée par les troupes du général Maison après la bataille de Navarin. 3° La saisie possible des douanes turques de Smyrne ou de Beyrouth: le mot saisie est gros; il serait plus exact de dire séquestre. La France aurait ainsi un gage; et il y a des précédents.

ENTRE GRECS ET LATINS

Notre prestige à Jérusalem

Un vieux missionnaire, qui a séjourné de longues années à Jérusalem, d'où il n'est revenu que depuis quelques mois pour essayer de rétablir une santé ébranlée par les travaux d'un pénible apostolat, a bien voulu nous confier ce qu'il pensait du conflit qui vient de dégénérer en bagarre entre Grecs et Latins.

— C'est une vieille querelle, nous déclare le vénéré missionnaire, qui a déjà donné lieu à bien des incidents et qui n'est pas à la veille de finir.

Déjà, il y a quelques années, le conflit arriva à l'état aigu, il y eut des bagarres, et notre consul d'alors, le regretté M. Ledoulx, eut bien du mal à rétablir la paix entre les deux partis.

Vous savez que le Sultan a consenti la jouissance du Saint-Sépulcre à la fois aux catholiques latins et aux schismatiques grecs et arméniens, les Coptes ont également une petite chapelle adossée à l'édicule du Saint-Sépulcre.

Les uns et les autres ont des emplacements délimités où ils peuvent accomplir les cérémonies selon leurs rites particuliers, quelques parties de l'église du Saint-Sépulcre leur sont communes, mais ils ne peuvent les occuper que successivement à des heures déterminées.

Vous comprenez que cette situation est pleine de conflits possibles. Il y a des intrigues, des tentatives d'empiètement.

Les Latins qui sont considérés comme des usurpateurs par les Orientaux ont à se défendre contre d'incessantes tracasseries de la part des Grecs et des Arméniens.

— Ne pensez-vous pas que l'état actuel de nos relations avec la Turquie soit pour quelque chose dans le dernier incident?

— N'en doutez pas. On l'a souvent dit, mais on se le dira jamais assez: en Orient, qui dit catholique, dit Français. Tout le terrain perdu en Orient par le catholicisme est perdu pour l'influence française.

Les schismatiques voyant la France en délicatesse avec le Sultan ont cru le moment propice pour essayer de diminuer les droits des catholiques au Saint-Sépulcre.

Ils espèrent que le Sultan interviendra et leur donnera raison.

— Notre consul veillera.

— Sans doute, sans doute. Mais si vous saviez que sa situation est difficile. Pas d'affaires surtout, pas d'affaires, tel est le mot d'ordre de Paris.

Le regretté M. Ledoulx, mort maintenant, durant de longues années a combattu pour l'influence française sans être soutenu suffisamment. Il favorisa les pèlerinages de Terre Sainte créés par les Pères de l'Assomption et prêta tout son concours à l'établissement de l'hôtellerie de Notre-Dame de France à Jérusalem.

Son successeur, M. Auzépy, jeune, actif intelligent, continua les efforts de M. Ledoulx, et obtint, en faveur des catholiques et de la France, le règlement définitif de plusieurs litiges très délicats.

— L'incident actuel aura-t-il des conséquences?

— Oui, l'affaire sera portée devant le gouverneur, M. Wiet, chancelier gérant du consulat général en l'absence du titulaire, soutiendra le droit des catholiques latins.

Il est probable que l'on profitera de l'incident pour régler définitivement le litige qui a donné lieu à la bagarre. C'est une question soulevée par les Grecs il y a plus d'un an. Ils prétendent avoir seuls le droit de balayer une partie spéciale du Saint-Sépulcre.

Ce droit de balayage serait pour eux une véritable prise de possession.

Les Pères Franciscains, gardiens, au nom de l'Eglise catholique, des Lieux Saints, s'étaient justement opposés dès le principe aux prétentions des Grecs. C'est à notre gouvernement à faire prévaloir leurs droits. En somme, c'est une question de plus à ajouter à celles dont le règlement se poursuit avec la Turquie. Remarquez, d'ailleurs, que les blessés sont tous du côté des Latins, ce qui prouve bien qu'ils n'ont pas été les agresseurs.

— Croyez-vous donc que notre intervention armée aura un résultat heureux sur l'esprit des Orientaux?

— Je le crois, nous répond le vieux missionnaire. Mais laissez-moi vous dire que l'amiral Caillard n'eût pas eu à se déranger, que notre prestige en Orient n'eût fait que grandir, et que, grâce à nos missionnaires et à nos Sœurs de Charité nous serions moralement les maîtres là-bas, sans le secours du moindre aviso, si on avait continué à estimer comme Gambetta que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation.

Vous verrez, vous verrez ou nous reprendrons la vieille tradition de la France protectrice des chrétiens en Orient, et, d'une main ferme, maintiendrons ce précieux privilège, ou, malgré toutes les interventions armées, notre influence continuera à diminuer jusqu'à n'être plus rien. L. H.

COURRIER PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La petite tempête de lundi s'étant apaisée, grand nombre de ceux dont elle avait secoué les nerfs ont jugé bon de faire du lendemain un jour de repos. Où est le mal? La discussion du jour ne porte que sur une question vitale pour notre commerce, notre industrie, notre marine et la défense nationale, les orateurs ont donc toute latitude de parler devant les banquettes.

Et puis, quand viendra l'heure de se prononcer sur les articles de la nouvelle loi, ceux qui n'auront pas suivi la discussion en seront quittes pour déposer au petit bonheur dans l'urne un bulletin blanc ou bleu, selon l'inspiration du moment, la marche plus ou moins favorable de leur digestion ou la fantaisie du collègue qu'il auront, cette fois encore, chargé de voter en leur nom.....

La marine marchande

Le débat tourne toujours, du reste, dans le même cercle que précédemment, et c'est à peu près uniquement la compensation d'armement, inscrite à l'article premier du projet, qui en fait les frais.

M. Plichon, comme l'amiral Réunier, comme MM. Sibille et Rispal, voit dans ce système un danger sérieux pour les chantiers nationaux de construction, qui se trouveront dépossédés au bénéfice des chantiers étrangers. D'où perte sèche considérable tant pour le Trésor que pour les industriels, ingénieurs, ouvriers français, sans un relèvement correspondant de cette marine marchande qu'il s'agit de sauver d'urgence.

Cette thèse est longuement, et avec un talent qu'il faut reconnaître, combattue par le rapporteur, **M. Thierry**, qui s'attache à démontrer les effets utiles de cette même compensation d'armement, notamment pour l'accroissement de notre flotte commerciale à vapeur, développement si intimement lié à notre influence économique et politique.

Le débat se poursuivra jeudi.

Le budget

Il paraît que la Commission du budget avait réussi à établir l'équilibre du projet de budget pour 1902. Vous ne vous en doutiez pas, sans doute? et pourtant cela était, si nous en croyons le rapporteur général, **M. Merlou**, qui, en fin de séance, venait demander la fixation à lundi de l'ouverture de la discussion du budget.

Il est vrai que: 1° ce soi-disant équilibre avait été obtenu par la suppression du budget des cultes, l'établissement du monopole du raffinage du pétrole par l'Etat, et autres mesures semblables que certainement ni le gouvernement, ni la Chambre n'accepteront; 2° M. Merlou est gascon, qualité qui n'est pas incompatible avec une certaine appréciation parfois un peu large des faits.

Donc, M. Merlou vantait *son* équilibre et celui de la Commission, tout en se plaignant de l'avoir vu rompu au dernier moment par une demande intempestive de 6 millions, demande provenant du ministre, qui n'avait eu garde de mettre en regard une ressource correspondante.

Hélas! selon la spirituelle remarque de M. Julien Goujon, ce ne sont pas les ressources qui manquent à M. Caillaux, ce n'est que l'argent!

Il s'ensuit un petit dialogue aigrelet échangé de la Commission au ministre, celui-ci imputant, comme de juste, la claudication du budget aux singuliers moyens sur lesquels la Commission a prétendu en étayer l'équilibre.

Finalement, Commission et budget se sont vu renvoyer dos à dos, car, malgré leur accord pour fixer à lundi le début des explications orageuses auxquelles il leur faudra se résoudre devant le public, la Chambre a décidé d'en finir avant tout avec la marine marchande: le budget peut bien attendre.

D'ailleurs, un naïf aveu fait à trop haute voix par un partisan de l'ajournement du budget est édifiant à ce sujet: « beaucoup de députés s'absentant le dimanche ne pourraient être de retour lundi! » Cette raison, évidemment, est d'une importance capitale.

L'éphèbe socialiste **Breton**, lui, réclamait à cor et à cri des séances du matin; elles ne lui ont pas été accordées. la très grosse majorité s'évitant ainsi, pour une fois, l'hypocrisie de s'imposer en apparence une corvée dont elle ne veut pas au fond.

Les assemblées ont de ces accès de farouche vertu. F. M.

LA SUPPRESSION DU BUDGET DES CULTES

En demandant à la Chambre de ratifier la décision de la Commission du budget supprimant le budget des cultes, M. Merlou s'exprime ainsi dans son rapport général:

La Commission du budget a décidé la suppression du budget des cultes, dont les crédits figurent au projet de budget de 1902 pour une somme de 42 981 558 fr.; elle a également supprimé dans les budgets des divers départements ministériels toutes les dépenses affectées au service des cultes, et les subventions attribuées aux œuvres confessionnelles, ce qui représente une somme de 1 606 288 fr., ainsi repartie:

Services pénitentiaires, 130 188 fr.; marine, 77 284 fr.; colonies, 82 505 fr.; instruction publique, 460 975 fr.; guerre, 96 406 fr.; affaires étrangères, 750 000 fr.; Légion d'honneur, 10 600 fr.

Cette solution, conforme à la tradition républicaine, est immédiatement réalisable.

Le Parlement a voté, dans sa dernière session, la loi sur les associations, qui est la préface de la séparation des Eglises et de l'Etat. Il appartient maintenant au gouvernement de dénoncer le Concordat et au Parlement d'élaborer une loi sur la police des cultes et une loi réglant la situation des personnes. Cette œuvre n'est pas au dessus des forces du Parlement, et la séparation des Eglises et de l'Etat, inscrite dans le programme de Gambetta, peut être accomplie avant le 1er janvier 1902, non par simple suppression de crédits, mais par voie législative.

Votre Commission avait donc le devoir de traduire les effets de cette réforme dans les écritures budgétaires.

Elle a tenu pour dûment acquises les économies réalisées par la suppression des crédits affectés aux cultes dans les budgets des divers ministères, soit 1 606 288 francs.

Elle ne pouvait pas faire état, dans le total des économies réalisées par elle au cours de l'examen du projet du gouvernement, de l'intégralité des crédits absorbés par le budget des cultes, un grand nombre d'entre eux affectant, pour ainsi dire, le caractère d'une obligation: personnel des bureaux des cultes, pensions et secours ecclésiastiques, entretien des édifices diocésains, secours pour églises, presbytères, temples, synagogues, etc., au total: 4 356 028 francs.

D'autre part, la loi qui interviendra pour régler la situation des ministres des cultes après la séparation des Eglises et de l'Etat imposera à celui-ci des charges pour lesquelles un crédit doit être réservé, ainsi que cela s'est pratiqué lors de la suppression de l'inamovibilité de la magistrature et lors de la suppression des Facultés de théologie catholique.

En prévision de cette éventualité, votre Commission inscrit une somme de 15 millions parmi les dépenses budgétaires. Ajoutons immédiatement que cette somme de 15 millions étant répartie entre les ministres du culte actuellement en fonctions, à titre de secours permanents ou temporaires, ira diminuant tous les ans jusqu'à disparition complète.

Si à ces 15 millions nous ajoutons la somme de 4 356 028 fr. dont nous avons donné plus haut la décomposition, nous obtenons un total de 19 356 028 fr. que nous affectons aux dépenses du nouvel ordre de choses, et nous réalisons une économie de 23 730 530 fr. (42 986 558 fr. moins 19 256 028 fr.)

Élection législative

L'élection d'un député à Valognes, en remplacement du lieutenant-colonel Guérin, décédé, est fixée au 1er décembre.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Une monnaie nouvelle

M. Guillemet, député de la Vendée, a soumis à la Chambre une proposition de loi tendant à remplacer la monnaie de billon actuelle par une monnaie de bronze d'aluminium.

La Commission de l'armée

La Commission de l'armée a statué définitivement sur le projet de loi relatif à l'abaissement de la limite d'âge à partir de 1902, pour l'admission à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole de Saint-Cyr.

Elle a adopté le texte suivant:

« Ne pourront se présenter à l'examen d'admission à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole de Saint-Cyr que des Français âgés de 17 ans au moins et 21 ans au plus, l'année du concours. »

La mévente des vins

Une grande réunion des représentants des régions viticoles a eu lieu aujourd'hui au Palais Bourbon.

Il s'agissait d'examiner la grave question de la mévente des vins et des moyens d'y remédier.

Après une longue discussion, il a été décidé d'inviter le gouvernement à soumettre au Parlement différentes mesures, telles que la modification des tarifs de transport, l'extension de l'emploi de l'alcool à l'industrie, la suppression de la faculté d'envoyer les 10 % de mélasse indemnes de droits à la distillerie.

Enfin, il a été décidé d'appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité d'obtenir des gouvernements étrangers la diminution des droits de douane sur les vins.

Une nouvelle réunion aura lieu vendredi pour la rédaction d'un ordre du jour.

SÉNAT

Séance du mardi 5 novembre

LES VÉTÉRINAIRES

En une séance de trois heures, très calme, à laquelle n'assistait pas la moitié des sénateurs, on a nommé **M. Poirrier**, membre de la Commission de contrôle de la circulation monétaire, — on s'est occupé des vétérinaires et on a voté les crédits supplémentaires demandés par le gouvernement.

Les vétérinaires ont été mis sur la sellette pendant deux heures, grâce à **M. Darbot**, auteur d'une proposition de loi les concernant.

Doué d'une facondе intarissable, l'honorable sénateur, d'accord avec le gouvernement, malgré les observations de **M. le comte de Blois**, a fait voter son projet.

Voici l'économie de la loi:

Ne peuvent exercer la médecine vétérinaire que ceux munis d'un diplôme; mais comme il n'y a pas assez de vétérinaires, les maréchaux-ferrands patentés, les bongreurs pourront, pendant quelque temps, continuer leurs services, et en tout temps on pourra avoir recours à eux, si le plus proche vétérinaire est à plus de 12 kilomètres.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La Chambre, dernièrement, a voté un stock de crédits supplémentaires de près de 48 millions. Cela fait, pour l'exercice en cours, une charge nette de plus de 38 millions. La Chambre devra les examiner à nouveau; le Sénat n'a pas tout adopté.

Les chanoines de la Savoie recevront leur crédit, 9 000 francs, que la Commission des finances leur avait enlevé.

Quelques autres chapitres ne sont pas adoptés.

Les crédits de la mission Marchand ont amené **M. Prevet** à la tribune pour relever certaines insinuations:

M. Prevet. — Le colonel Marchand n'a eu à sa disposition que 178 000 francs environ. Mais il a dû rétablir la circulation de Loango à Brazzaville, opération tout à fait en dehors de celle qui incombait directement à la mission.

En réalité, la mission Marchand n'a dépensé au total qu'environ 1 850 000 francs. Il importait pour l'honneur des officiers qui en avaient tenu à cette mission de rétablir les faits. (Très bien!)

Le rapporteur général. — La Commission n'a pas connu les renseignements qui viennent d'être apportés à la tribune par M. Prevet.

M. Doulcet-Jouca. — La petite réclame n'aurait pas été possible. (Exclamations.)

M. Prevet. — Il n'y a pas de réclame quand il s'agit des officiers de la mission Marchand. Ce sont des gloires de la France qu'on est heureux de saluer.

Après ce court incident, on s'est séparé jusqu'à jeudi 3 heures.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES MINEURS

Voici le texte de la lettre que M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, a adressée, le 25 octobre, à M. Cotte, secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs de France:

Monsieur le secrétaire général,

Dans sa séance du 22 octobre, la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la Commission du travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles touchent non seulement à des intérêts prodigieusement dignes de la plus grande sollicitude, mais encore tout le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la Commission de la Chambre, dont le mandat s'étend aux uns et aux autres, qu'il doit faire connaître, en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre.

La Commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement. Il se rendra à son premier appel. Elle a demandé la communication de tous les renseignements déjà rassemblés relativement à la durée du travail dans les mines; il va les lui transmettre et ne négligera rien de ce qui peut faciliter l'accomplissement de sa tâche.

Quant au projet qu'il achève d'élaborer et qui tend à améliorer la loi de 1894 sur les retraites des ouvriers mineurs, la Commission de prévoyance sociale en recevra communication à bref délai.

Agréez, etc. WALDECK-ROUSSEAU.

Saint-Etienne, 6 novembre. — M. Cotte, secrétaire général de la Fédération des mineurs, reçoit quotidiennement des lettres de menaces où il est accusé d'avoir fait avorter la grève générale.

EMPLOIS POUR LES MINEURS

M. Bouveri, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelque temps, au président du Conseil, une liste d'ouvriers en chômage à Montceau-les-Mines comprenant 208 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que cause la situation à Montceau, s'est préoccupé de rechercher du travail à ces ouvriers.

Le ministre des Travaux publics a remis au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qu'avait signalés M. Bouveri et qui ont été immédiatement avisés.

CONTRE LES OUVRIERS NON SYNDIQUÉS

Marseille, 6 novembre. — Des ouvriers occupés à démolir des navires dans le bassin de radoub pour l'entreprise Bernard et Delpech ont abandonné le travail, ce matin, au nombre d'une centaine. Ils protestent contre l'embauchage des ouvriers non syndiqués.

Laconde, président du Syndicat, a été arrêté dès la matinée pour atteintes à la liberté du travail. Conduit aussitôt au petit parquet, il a été maintenu en état d'arrestation.

LE SAINT DU JOUR

SAINT WILLIBROD, ÉVÊQUE

Saint Willibrod, premier évêque d'Utrecht, était d'origine anglo-saxonne et fut le disciple de saint Wilfrid. Dès bonne heure, il entra dans la vie religieuse et sut remarquer par sa précoce intelligence et un grand zèle pour le salut des âmes. Ordonné prêtre, il obtint de ses supérieurs la permission de passer sur le continent pour évangéliser les peuples de la Frise et de la Germanie. Son apostolat fut protégé par Pépin d'Héristal qui l'envoya à Rome, d'où il revint avec le caractère épiscopal, et il fonda le siège d'Utrecht. Il mourut saintement vers 738.

LA SAINT-MARTIN

S. E. le cardinal Renou, archevêque de Tours, nous fait l'honneur de nous communiquer la très belle Lettre pastorale qu'il vient d'adresser à son peuple pour l'inviter à célébrer avec une pieuse ferveur la fête prochaine de saint Martin, patron de son diocèse, patron aussi de la France entière.

Mgr Renou exprime d'abord son regret de ne pouvoir inaugurer cette année comme il l'avait espéré le monument qui s'élève au centre de la Touraine à la gloire de saint Martin. L'heure du couronnement de l'œuvre, d'ailleurs en bonne voie d'achèvement, n'est pas encore venue.

Sa Grandeur rappelle ensuite comment, sous l'épiscopat du vénéré Mgr Guibert, fut découvert le tombeau de saint Martin. Il dit l'allégresse générale quand la bonne nouvelle en fut répandue, et comment fut décidée la reconstruction de la Basilique. Il dit aussi la protection constante de saint Martin « sur la terre de France et ses nobles enfants », et termine par une très belle et très pieuse invocation au patron de la France: « Obtenez-lui d'être fidèle à la foi traditionnelle! »

Enfin l'archevêque de Tours ordonne une neuvaine préparatoire qui commencera dimanche prochain et sera prêchée par le R. P. Claver, prieur des dominicains de Poitiers; indique que les pèlerinages commenceront aussi le 10 novembre et se continueront jusqu'au 24; indique aussi, après diverses autres prescriptions, que le 11 novembre aura lieu l'inauguration du monument élevé à son éminent prédécesseur le cardinal Meignan. A cette cérémonie seront présents: S. Em. le cardinal Labouré et LL. EEm. les archevêques de Bourges, de Sens, d'Avignon, de Bagdad et six ou sept autres évêques.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

M. l'abbé de Sauvejunte, vicaire à Saint-Brieuc, pieusement décédé, hier mardi, au presbytère de Saint-Roch, à l'âge de 35 ans, en pleine force et en plein avenir, au milieu des regrets universels d'une paroisse qui lui gardera un affectueux souvenir. Son enterrement aura lieu demain jeudi, à 9 heures. — Mlle Angélique Bouché, à Rostrenen le 5 octobre, à 55 ans. — M. Emmanuel Benard, ancien avoué, à Sancerre, pèlerin de Rome en 1900, président du Comité de la Croix, président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, le 3 septembre. — M. Guillet François, à Auxerre, et M. Guillet Jean, à 22 ans, frère à Auxerre.

DOUX COEUR DE MARIE, SOYEZ NOTRE SALUT

(Des Avis d'enterrement)

MARIAGE

Mardi, a été célébré à Saint-Aignan d'Orléans le mariage de M. François Daudier, fils de M. Louis Daudier, fidèle abonné de la *Croix*, chevalier de Saint-Grégoire, petit-fils de M. Keid-Bernard, ancien sénateur du Nord, avec Mlle Elisabeth Viguat.

LE GÉNÉRAL DES CHAPELETS

Le général des chapelets nous envoie cette note:

Pendant le mois du Rosaire, le nombre de chapelets récités pour le salut de la France a été de 58 000; ce qui donne comme total général, jusqu'à ce jour, 4 904 216!.....

ŒUVRES DE MER

Mme E. Laurent, 1 fr. — Mme de Brulleuil, 50 fr. — Mme Amédée Chevalier, 50 fr. — Mlle Hélène Saïda, 10 fr. — Mme Devraimne, 10 fr. — MM. Emmanuel et Gastonde Beaupoil, 5 fr. — M. Fessard, 5 fr. — Société amicale Les Fils des Preux, 5 fr. — Mme A. Legrand, 50 fr. — M. Cremieu-Rossi, 10 fr. — M. le comte de Lanascol, 20 fr. — M. Victor Pajot, 50 fr. — M. Comte, 10 fr. — R. R. de Clermont-Tonnerre, 20 fr. — Mme la baronne de Saint-Genies, 25 fr. — M. P. de Saint-Genies, 2 fr. 75.

AVIS DIVERS

Contre les accidents du travail. — Nous rappelons que le nouveau cuivre par l'Association des Industriels de France contre les accidents du travail pour la création d'un protecteur garantissant les ouvriers fondeurs contre les brûlures pouvant atteindre les pieds et le bas des jambes, sera clos le 31 décembre 1901.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège de l'Association, 2, rue de Latême, à Paris.

« LA CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU 14 NOVEMBRE

Lelancement du croiseur-cuirassé le *Léon-Gambetta* à Brest, le 26 octobre 1901, dessin de FORBAUX. — La terre nouvelle de JEAN VIOLA, 4 illustrations de MADOU de la *Croix*. — Poignée d'histoires. — Bon mot. — La maison aux cigognes, roman de G. et M. ROUSSEAU, 5 illustrations de JOANNE. — Durand, nouvelle de HENRI DE FARGE. — Usages et coutumes, par Mme MARGUERITE DE SAINT-GENÈS. — Jeux d'esprit, par FÉLIX JEAN. — Une fameuse « marmite »..... tou: l'anarchiste malgré lui.... l, dessin de JEAN D'AURIAC. — Les flâneurs et les travailleurs, tableau de H. SCHLIENG.

Abonnement d'un an: 6 fr.; pour les abonnés *directs* de la *Croix*: 4 fr. — 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 7 NOVEMBRE 1901 — 11 —

Le journal d'un solitaire

Deux est si bien dépensé qu'ils sont morts très jeunes dans une maison de santé. Un troisième, possesseur à vingt-trois ans d'une immense fortune, après la guerre où il se conduisit très bravement, du reste, mena une existence endiablée et, après d'énormes pertes de jeu, se fit sauter la cervelle. Trois autres sont mariés et établis notaires ou médecins en province. Un pérore à la Chambre depuis plusieurs législatures, un autre est préfet quelque part, deux sont avocats à Paris. Un peintre de talent, après beaucoup de misère, a pris à une richissime Américaine, l'a épousée et circule entre Chicago, New-York et Monte-Carlo, mais ne fait plus de peinture: enfin, les deux derniers, le premier est modeste fonctionnaire, receveur de l'enregistrement dans un trou d'Auvergne, et le second mène longtemps une vie des plus accidentées à Paris, tour à tour journaliste, directeur d'une agence de publicité, professeur d'escrime, clerc d'huissier et finit par partir pour La Plata assez récemment, d'où je n'ai plus eu de ses nouvelles.

Le seul souvenir que j'aie conservé d'eux est celui d'être superficiels pour la plupart, aux aspirations assez terre à terre, sauf l'artiste marié à l'Américaine. Trop comprimés par notre éducation universitaire, ils n'aspiraient qu'à une chose: leurs études finies, mener la vie, la vie enragée, comme celle à la mode à la fin du second Empire. Dans l'issue tragique de quelques-unes de ces existences, il faut plutôt s'en prendre à notre système d'éducation, qu'à leurs propres vices.

Mon temps s'écoulait entre les cours de l'Ecole de droit, quelques heures d'étude des auteurs juridiques chaque jour, la chasse aux livres avec ses flâneries si douces et si chères à ceux qui partagent cette passion. L'étude du Code et des Pandectes ne me plaisait guère. Je la continuais plutôt comme un devoir que par goût. Cette diversité d'interprétations et de systèmes sur des questions souvent résolues par le simple bon sens, cette recherche voulue de la chicane me déplut fort, et je n'ai toujours vu dans cette science qu'un appel à la déloyauté et à la passion du lucre. Le soir, j'étais assez souvent invité à quelque soirée ou bien j'allais voir un ami dans une brasserie ou bien entendre quelque pièce nouvelle.

Une de mes grandes distractions était de passer quelques heures à la Bibliothèque nationale où je me complaisais à feuilleter toute espèce de livres. Peu à peu j'acquis ainsi, je ne dirais point de l'érudition mais un amalgame de connaissances disparates, une sorte d'arlequinade littéraire, historique et même scientifique des plus bizarres. J'aimais aussi à lire les journaux où des hommes tels que Girardin, Louis Veuillot, de Villemessant, Rochefort, Jules Vallès luttaient dans des buts si divers. Je collectionnais les illustrés et les caricatures. J'ai rassemblé une masse de documents curieux sur la presse à la fin du second Empire.

J'étais, au commencement de 1870, un isolé d'une espèce particulière et je crois bien qu'on n'en aurait pas trouvé beaucoup semblables à moi.

Un jour cependant, mon isolement cessa et j'eus un ami véritable. Je fis sa connaissance dans des conditions bien banales. C'était au mois de mars 1870, il faisait un temps assez doux. Je revenais d'un cours de la matinée et point pressé d'aller déjeuner. Je traversais tout doucement le Luxembourg. Un jeune homme, une serviette bourrée de livres sous le bras passa près de moi. Sans qu'il s'en aperçût, un volume tomba de la serviette très usée et très lâche. Je m'en saisis et courus après pour le lui rendre: malheureusement, il marchait rapidement et je ne pus le rejoindre. J'examinai le livre. C'était un assez gros volume relié en basane et passablement défraîchi: un traité d'anatomie si je ne me trompe. Sur l'une des gardes étaient inscrits trois ou quatre noms de propriétaires successifs et en dernier celui-ci:

Paul Frémont, 12, rue Cujas

Je connaissais la valeur relativement élevée de ces sortes d'ouvrages et j'avais remarqué la mise très modeste du jeune homme.

Voilà un livre que je ferais bien de rapporter le plus tôt possible à son maître puisque je connais son nom et sa demeure, car sa perte a dû lui être sensible.

Une heure après, je n'y pensais plus, et je déposai ma serviette sur mon bureau, avec le traité d'anatomie mêlé aux ouvrages de droit. Je l'y oubliai trois ou quatre jours. Un soir, saisi d'une velléité d'étude, comme je défaisais le cordeau de ma serviette, chose que je n'avais point faite depuis, car parfois il m'arrivait de préférer une flânerie sur les quais à des cours ennuyeux, je découvris le livre de médecine.

Vraiment, pensai-je, saisi de remords, je suis impardonnable. La rue Cujas est à deux pas et ce pauvre garçon est sans doute en peine de son ouvrage.

Malgré l'attrait de ma lampe allumée, de mon feu de beaux rondins dans la cheminée, je me dépouillai sans regrets de ma chaude vareuse de molleton et de mes pantoufles fourrées. Dehors, il faisait un temps horrible, des rafales de grêle et de neige fondue tombaient à chaque instant. Mais j'avais un double aiguillon qui me poussait à sortir: d'abord me donner une excuse à peu près valable à remettre l'étude projetée, puis le second, beaucoup plus vif, le désir de voir un inconnu et de pénétrer dans sa vie privée. Ce n'était pas très gentil peut-être de ma part, mais la pensée de faire une connaissance nouvelle m'agréait assez. Je trouvais ma solitude un peu lourde.

J'atteignais bientôt la rue Cujas. La maison portant le numéro 12 était une sorte de pension d'étudiant. En bas régnait un cerbère assez déplaisant qui, à ma demande, me répondit très bourru:

— Au quatrième, n° 5.

Escalier noir, marches malpropres recouvertes d'un tapis éraillé jusqu'au troisième, rampe grasse au toucher, odeur indéfinissable de vieille pipe, de graillon et de moisissure. Je trouvai un assez grand contraste avec mon logement de la rue Madame. Enfin, j'arrivai au quatrième. Malgré mes bons yeux, à grand peine je distinguai le numéro 5 sur la porte. Je frappai. Une voix me cria:

— Entrez!

Je poussai la porte et je pénétrai dans une chambre de moyenne dimension, faiblement éclairée par une petite lampe à pétrole. Devant moi, se leva d'un vieux voltaire délabré un jeune homme de taille moyenne d'apparence chétive.

— Monsieur!

— M. Paul Frémont?

— C'est moi.

Je lui tendis son livre.

— Vous êtes bien aimable me dit-il de braver cette affreuse température pour me rapporter ce volume, je vous en suis d'autant plus reconnaissant que la perte de cet ouvrage m'était fort sensible. Mais asseyez-vous donc. Je regrette de n'avoir point de feu allumé. Cela va être l'affaire d'un instant.

Malgré mes instances, il fouilla dans un vieux coffre recouvert d'un lambeau de tapis, à gauche de sa cheminée, en retira trois ou quatre rondins et une poignée de menu bois. L'âtre était déjà plus qu'à demi bourré de papiers de rebut. En quelques minutes, une flamme joyeuse éclaira et réchauffa cette chambre de température sibérienne.

Durant ces préparatifs, j'examinai le mobilier et la physionomie générale de l'appartement. C'est une habitude que j'ai toujours eue et je lui suis redevable d'une foule d'indications très sûres et de renseignements intéressants sur les habitudes et le caractère d'une quantité de gens.

(*A suivre.*) CH. DE LA PAQUERIE.

LA FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

Revue spéciale et documentaire de 64 pages

ABONNEMENT D'UN AN: | France et Algérie, 6 fr. — Union postale, 7 fr. — Un numéro, 0 fr. 50.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

MYTILÈNE